



Laval, le 4 septembre 2020

Outils de stratégie territoriale au service de la transition écologique et solidaire

Contexte : Suite de la convention citoyenne, plan de relance sur trois piliers : la transition écologique, la relocalisation industrielle et la cohésion sociale et territoriale

Enjeux : Lutte contre le changement climatique, adaptation au changement climatique, participation à l'économie verte et aux emplois concernés, reconquête de la qualité des eaux, transition agricole et solidaire

Situation actuelle :

Perspectives et échéances : plans d'actions à construire ou mettre en œuvre (Plan climat énergie territorial, plan vélo, contrat de transition écologique)

Références : stratégie nationale bas carbone, Agenda 2030 (17 objectifs de développement durable), schéma régional (SRADDET) à l'horizon fin 2020

Mobilité

Loi d'orientation sur les mobilités : rappel du transfert de compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité possible aux EPCI d'ici le 31/03 – importance, dans un département rural, de mutualiser les forces. (cf détails sur la fiche concernée).

Plan vélo national, Appels A Projet (AAP) récurrents (fond mobilité active, AAP continuités cyclables) : des collectivités mayennaises ont déjà été lauréates.

Le plan de relance prévoit le financement d'actions en faveur des mobilités du quotidien, notamment la poursuite du plan vélo.

Le covoiturage, un potentiel pour le département de la Mayenne, dimension sociale et solidaire.

Véhicule électrique : département « moteur » (actions de Territoire Energie Mayenne). Sujet à développer sur le télétravail et les tiers-lieux (AAP possibles).

La stratégie mobilité s'appuie sur le triptyque « infrastructures, services, communication / information ».

Énergie

Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie, 5 objectifs : réduire la consommation d'énergie, tourner le dos aux énergies fossiles, diversifier le mix énergétique, développer les Energies Renouvelables (EnR) (éolien mais aussi hydroélectrique, méthanisation, photovoltaïque), maîtriser la facture énergétique et développer l'emploi, renforcer le pouvoir d'achat.

Bâtiment = 25 % de gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère. La rénovation énergétique constitue un enjeu majeur en Mayenne notamment dans le parc des logements privés construits avant le choc pétrolier des années 70 (63 000 logements concernés).

L'État, avec son agence dédiée : l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), se mobilise avec les deux délégataires : le Département de la Mayenne et l'agglomération de Laval, pour inciter les particuliers à réaliser les travaux nécessaires et les accompagner financièrement : en 2019, 1 131 dossiers financés pour un montant total de subvention de 8,3 M€.

Cette dynamique doit se poursuivre et s'amplifier dans le cadre du plan de relance qui vient d'être annoncé avec 2 milliards d'euros mobilisables pour la rénovation énergétique des ménages en 2021-2022. Des financements sont également prévus pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics via des appels à projets à venir (4 milliards d'euros dont 300M€ seront délégués aux Régions).

Parallèlement, il ne faut pas négliger les bâtiments tertiaires (bureaux commerces, écoles,...) qui doivent réduire leur consommation énergétique de 40 % d'ici 2030. Une stratégie départementale va se mettre en place début 2021 pour communiquer, conseiller et suivre les maîtres d'ouvrage. A noter que pour les communes, les locaux tertiaires représentent 76 % de leur consommation énergétique.

Enfin, 500 M€ seront consacrés à la rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux.

Densification et renouvellement urbain

Le plan de relance prévoit 300 M€ pour les opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles dans le cadre des opérations de revitalisation des centres-villes.

PCAET : 8 EPCI d'ores et déjà engagés

La loi TECV rend obligatoire l'élaboration d'un PCAET par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. L'État encourage tous les EPCI d'une population inférieure à ce seuil à élaborer également un PCAET volontaire, pour contribuer sur leur territoire aux objectifs de réduction des émissions de GES, de qualité de l'air et de prévention contre le réchauffement climatique. Le PCAET est l'outil des territoires pour participer à la lutte contre le changement climatique. En Mayenne 8 engagés (2 volontaires : Bocage mayennais et Meslay Grez). 4 sont en fin d'élaboration : la CC des Coëvrons et le Gal sud : CC Pays de Château-Gontier, du Pays de Craon et du Pays de Meslay-Grez. Laval Agglomération débute. 3 EPCI ont terminé - avis favorables de l'autorité environnementale : l'Ernée, Bocage Mayennais et Mayenne Communauté.

Le PCAET permet de construire une stratégie Air, Energie de chaque territoire avec des actions menées par les communes dans le cadre de l'EPCI.

Dynamique des contrats de transition écologique (CTE)

Les trois EPCI du GAL Sud ont enclenché une dynamique de contrat de transition écologique (CTE). La communauté de communes du Mont des Avaloirs est également sur un projet de CTE. La participation aux communes dans le cadre de leur EPCI à un CTE leur permet de construire des actions pour leur stratégie écologique et de bénéficier d'accompagnement de proximité par les services du préfet.